

A l'instar de nombreux établissements en France, **une fièvre numérique s'est emparée de l'Université de Caen Normandie**, dont l'objectif est de transformer les pratiques pédagogiques des enseignant.e.s. Cette orientation politique est pilotée par une vice-présidence en charge des transformations pédagogiques et appliquée par le Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire (CEMU), épaulé par le recrutement de nombreux ingénieur.e.s pédagogiques ayant pour mission de prêcher la bonne parole numérique dans les composantes. Sans remettre en cause la bonne foi de ces agent.e.s, en situation parfois précaire et envoyé.e.s au front face à des enseignant.e.s en partie réticent.e.s, il faut souligner ce que cette dénomination – ingénieur.e pédagogique – dit de notre époque.

Cette vague « modernisatrice » s'accompagne en effet d'une novlangue ésotérique, sorte de gloubi-boulga technomanagérial, dans laquelle « syllabus » et « hybridation » côtoient « approche projet » et « mode agile », sans oublier la « certification des compétences par des badges » ou « le développement des *soft skills* » (c'est-à-dire des compétences douces, telles que la créativité ou l'empathie). On ne peut s'empêcher de penser à la [campagne](#) d'affichage élaborée par le personnel et les étudiant.e.s mobilisé.e.s de l'Université de Tours en réaction à l'invention du terme « coopération » par la ministre de l'ESR, Frédérique Vidal.

La **cible principale** de ce tournant numérique pédagogique est **le Cours Magistral (CM)**, considéré comme archaïque et ringard, et bientôt le cours... en **présentiel**. Les enseignant.e.s sont invité.e.s à « monter en qualité » par l'« hybridation » des modalités d'enseignement, comprenez en s'appuyant de plus en plus sur les ressources offertes par le numérique et le mode « distanciel ». Certaines formations ont déjà basculé, il est désormais possible d'apprendre l'anglais en option comme une langue morte avec des QCM en ligne.

On sent bien que convertir les enseignant.e.s à cette nouvelle doctrine ne sera pas une mince affaire. D'où **le recours à des mesures « incitatives » (d'aucuns diraient coercitives)** : pour les Enseignements À Distance (EAD), les cours feront désormais l'objet d'une **évaluation technopédagogique** (sic) par le CEMU **qui déterminera la rémunération de l'enseignant.e en fonction de la qualité des supports numériques** (trois niveaux de qualité selon la « charte » rédigée par le CEMU). En gros, un diaporama ou un texte rédigé déposé sur la plateforme vaudra 0,5 heure équivalent TD, tandis qu'un feu d'artifice numérique (à base de capsules vidéo, de nombre de clics et d'interactions en temps réel avec les étudiant.e.s) sera rémunéré comme une heure normale. Certain.e.s enfin seront récompensé.e.s pour leur pédagogie ludique *via* la mise en œuvre de « quizz » et jeux de rôle autour du cours (les groupes pourront alors être divisés afin de permettre la rémunération de plusieurs TD sur un cours à distance). Bonjour la pédagogie et le respect des libertés académiques !

Avec un tel système, les enseignants ne connaîtront pas leur volume horaire d'enseignement au moment de l'établissement de leur service prévisionnel en début d'année, la décision leur étant communiquée par le CEMU au plus tard en juin... Une telle **différenciation de la rémunération en cours d'année**, sur la base d'une appréciation portant exclusivement sur la forme (puisque personne ne peut évaluer le contenu des enseignements), est-elle légale ? Rien n'est moins sûr ! Pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s par exemple, le référentiel national d'équivalences horaires de l'arrêté du 31 juillet 2009, établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 prévoit qu'« *élaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation* » soient rétribuées par un « *Forfait d'heures*

identique à l'équivalent en nombre d'heures d'enseignement présentiel. », – les tâches d'assistance et d'évaluation des étudiants étant comptabilisées à part.

Afin d'accélérer le processus de **conversion**, rien de mieux que de prendre le mal à la racine. Les **nouveaux et nouvelles MCF recruté.e.s** disposent dorénavant d'une décharge de service, dont le temps libéré sert à suivre une formation obligatoire dispensée par le CEMU, entrecoupée de « midi pédagogiques » (dire « *lunch and learn* ») pris sur la pause méridienne. Des MCF stagiaires qui, pour avoir été recruté.e.s, ont déjà pour la plupart de nombreuses heures d'enseignement à leur actif face à différents publics et qui sont qualifié.e.s par la section CNU de leur discipline au métier d'enseignant.e-chercheur.e, doivent retourner en cours pour pouvoir en donner et valider leur année de stage. Une nouvelle forme de « pédagogie inversée » sans doute...

Ce virage numérique qui cède aux sirènes de l'innovation (ici pédagogique), masque mal l'objectif de pallier les suppressions de postes par des cours dématérialisés. **Pas assez d'enseignant.e.s, pas assez de place dans les salles, des emplois du temps étudiants incompatibles du fait des multiples mutualisations, ce n'est pas grave, tous et toutes derrière un écran d'ordinateur !** Et tout cela, alors qu'on a maintenant le recul scientifique suffisant pour évaluer **les effets du numérique sur les élèves et les étudiant.e.s** : attention morcelée, zapping de l'apprentissage, primauté de l'outil et de la forme sur le fond et la réflexion critique, inégalités sociales accentuées... De ce point de vue, plusieurs études portant sur l'utilisation des MOOC (*Massive Open Online Courses*) ont montré des taux d'abandon massifs de la formation à distance dans les premières semaines par les étudiant.e.s appartenant notamment aux classes sociales les moins favorisées. Alors que l'Université ne permet malheureusement pas d'atténuer les inégalités sociales, la **pédagogie numérique** pourrait bien à l'inverse constituer **une autre manière de sélectionner** les meilleur.e.s, les excellent.e.s, les premier.e.s de cordée.

Si les ressources numériques peuvent être un appui à la pédagogie, **rien ne devrait pouvoir se faire sans l'accord des enseignant.e.s**. Par ailleurs, **une réflexion critique sur les conditions de production et d'utilisation de ces outils tout comme leurs effets sur les étudiant.e.s** devrait être conduite au sein de la tant claironnée « communauté universitaire ».

Pour assurer la réussite éducative des étudiant.e.s, ce ne sont pas des badges qu'il faudrait leur donner, mais bien **des enseignant.e.s en nombre suffisant, capables d'accompagner l'autonomisation de chacun.e en misant sur les petits effectifs et l'interaction directe.**

SUD Éducation – Solidaires

Un petit conseil de lecture au passage : l'ouvrage coordonné par Cédric Biagini, Christophe Cailleaux et François Jarrige, *Critiques de l'école numérique*, paru en 2019 aux Éditions L'Échappée.